



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine légale

Question écrite n° 60681

Texte de la question

Mme Marie-Louise Fort interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les conditions dans lesquelles sont réalisées les autopsies en France et sur les règles qui les encadrent. Elle s'inquiète de ce que des concitoyens n'aient pu entamer leur deuil de façon sereine en raison du non respect de ces règles. Elle lui demande donc quelles sont très précisément les procédures encadrant une autopsie, les obligations morales et légales de chacun des acteurs, les possibilités pour les familles de faire valoir leurs droits lorsque ces obligations sont négligées et quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour garantir qu'elles le soient.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Louise Fort](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60681

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9655

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)